

*Embargo: samedi 28 octobre 2000, 0h00*  
*Possibilité de faire paraître dans l'édition de samedi 28 octobre 2000*

## **Dies academicus 2000**

### **Docteurs honoris causa**



#### ***Mme Josine Junger-Tas***

***ancienne directrice du Centre de recherches du Ministère de la Justice des Pays-Bas, enseignante aux Universités de Leiden et de Lausanne***

Josine Junger-Tas a d'abord étudié la langue française et sa littérature à la Haye, puis les sciences sociales à l'Université libre de Bruxelles. Licenciée en sciences sociales en 1966, elle a obtenu un doctorat à l'Université de Groningen en 1972. Sa thèse, préparée sous la direction du Professeur Wouter Buikuisen de renommée internationale, portait sur le sujet «Caractéristiques

et intégration sociale de jeunes délinquants».

Sa carrière académique a été interrompue pour les besoins familiaux et pour élever 4 enfants, avant de reprendre une activité de recherche à plein-temps (chercheur principal) au Centre de recherche et de documentation du Ministère de la Justice des Pays-Bas. Son activité et son rayonnement lui ont permis d'accéder à la direction de ce centre qui est le plus grand institut criminologique du continent européen. Pendant ces années, mais surtout après sa retraite (en 1994), elle assumera des fonctions d'enseignante en criminologie aux Universités de Louvain, de Montréal, de Lausanne, de Leiden et de Stockholm. Mais c'est avec notre Université qu'elle a noué les contacts les plus étroits, d'abord en tant que professeur invitée, puis en tant que privat-docent.

Pendant toute sa carrière professionnelle et scientifique, Josine Junger-Tas a publié un nombre impressionnant de livres, d'articles et de rapports de recherche. Ces travaux, dont beaucoup dans les revues les plus prestigieuses du domaine, portaient majoritairement sur la délinquance juvénile, le traitement de jeunes délinquants et le droit pénal des mineurs, ainsi que sur les nouvelles sanctions en droit pénal des adultes. Toujours fidèle à une perspective strictement comparatiste et internationale, elle a initié la première recherche multi-nationale sur l'étendue et les caractéristiques de la délinquance juvénile dans non moins de 12 pays. Ces recherches lui ont valu d'être appelée par de nombreux organismes internationaux, avec principalement une activité de membre du Conseil scientifique du Conseil de l'Europe ainsi que de plusieurs autres Comités d'experts. En 1989, le prix «Sellin-Glueck» de la Société américaine de criminologie lui a été attribué, soit une des plus hautes distinctions scientifiques de la discipline. Aujourd'hui, son rayonnement la place parmi les auteurs les plus cités dans un monde dominé par la recherche américaine.

Malgré ces distinctions prestigieuses et une reconnaissance méritée de son œuvre au sein de la communauté internationale, Josine Junger-Tas a poursuivi une activité scientifique débordante au-delà de ce qui aurait pu être une retraite bien méritée et a continué à stimuler recherches et enseignements à l'Institut de police scientifique et de criminologie de l'Université de Lausanne. Le soutien aux étudiants, l'investissement dans le cadre de leurs mémoires a permis le développement et l'éclosion de nouveaux talents à l'Université de Lausanne. En lui décernant le doctorat honoris causa, l'Université honore une personnalité au rayonnement scientifique hors du commun qui, à titre bénévole, a enrichi pendant des années de retraite les activités de l'IPSC qui lui est reconnaissant.

#### ***Laudatio:***

***A l'enseignante et à l'auteur de recherches internationales et comparatives qui ont permis de découvrir les spécificités européennes en matière de délinquance juvénile.***